



Et maintenant ?

Après une aussi longue attente, la *Loi d'orientation pour l'avenir de l'Ecole* a été votée par la représentation nationale. Fidèle à sa conception du syndicalisme, le CNGA a multiplié les envois d'observations, les demandes d'audience pour exposer ses critiques et propositions sur le projet de loi, en a appelé au Politique... Le problème est qu'à force de rechercher le consensus, cette loi ne satisfait guère et pose plus de problèmes qu'elle n'en résout. La situation est même préoccupante avec ces lycéens, manipulés ou non, qui, usant et abusant des droits qu'on leur a octroyés depuis la Loi de 1989, manifestent dans la rue et vont jusqu'à bloquer l'entrée des établissements, saccager le matériel, voire séquestrer le proviseur en guise de rite de passage à la vie adulte !

Tout reste à faire...

On demande le retrait d'un projet, pas d'une loi qui vient d'être votée. Maintenant la loi est là. Mais va s'ouvrir la phase des décrets d'application. Nous avons recensé quelques unes des questions essentielles à préciser, qui curieusement ont à peine figuré dans les «plates-formes» des manifestants et n'ont guère fait la Une des journaux.

- Tout d'abord comment, dans un régime démocratique, fait-on pour atteindre les **objectifs chiffrés** inscrits dans la loi ou le rapport annexé ? Comment fait-on pour que 10 % d'élèves de plus étudient les langues anciennes, que 20 % de plus choisissent l'allemand, que «la proportion de jeunes filles orientées dans les filières scientifiques générales et technologiques [augmente] de 20%» ?

- Comment va être défini le «**socle commun de connaissances et de compétences**», tâche confiée au nouveau Haut Conseil de l'Éducation ? Comment sera-t-il évalué ?

- Au collège comment va s'organiser le «**PPRE**» (Programme Personnalisé de Réussite Educative) ? Avec quels moyens ?

- Quel sera le nouveau **Brevet** ? Va-t-il juste sanctionner la maîtrise de ce socle commun ?

- Comment va-t-on **améliorer l'orientation**, notamment à la charnière entre collège et lycée, sachant que la vocation des filières générale et technologique à la poursuite d'études après le Bac est renforcée, entre autres, par la transformation des STT en STG, beaucoup plus ambitieuses ?

- Va-t-on enfin **revaloriser l'image de l'enseignement professionnel** pour que, sans crainte, des jeunes s'y engagent, puisque ce sont des études qui mènent à des métiers où l'on embauche ?

- Et le **Conseil pédagogique** ? Qui va nommer ses membres ? Ceux-ci seront-ils élus par leurs pairs ou désignés - sur quels critères ? - par le chef d'établissement ? Comment pourra-t-on faire valoir dans l'établissement sa «liberté pédagogique» si l'on n'est pas d'accord avec le projet d'établissement préconisé par ledit Conseil ?

(Suite page 2)

Editorial

1 -Et maintenant ?

Marie-Elisabeth Allainmat

Nos positions

3 -Pour le retour au calme

-Agitation lycéenne

3 -Remous lycéens

Michèle Prieul

5-8-Dossier Enseignement

Professionnel et Technologique

Françoise Poncet

Informations

2 -Prime exceptionnelle 2005

2 -Une heure de cours = ???

Marie-Elisabeth Allainmat

8 -LP. La parole aux adhérents

Annie Tourette

8 -Textes officiels au BO

Marie-Thérèse Sannier

9 -Pédagogie : classe de 3ème

Anne-Marie Dorandeu

9 -Seconde carrière

-Carrière et informatique

Paulette Jarrige

10 -Tableau d'avancement à la HC

Paulette Jarrige

11 -Amélioration des retraites

-Validation des services

-Revalorisation

-Services d'assistant à l'étranger

Jean Rodot, Françoise Poncet

Relations extérieures

4 -Audience à Maignon

Michel Savattier

4 -SEL

Anne-Marie Dorandeu

4 -Réunion AFPEP

Paulette Jarrige

Vie des académies

10 -Versailles : audience au Rectorat

Elisabeth Seillier Hosotte

10 -Paris : DRH, TZR

Rime Fulcrand, Nathalie Fromager

- Et le recrutement, la formation des professeurs ? La loi dit que les IUFM vont être rattachés à l'Université. Soit ! Mais s'il s'agit simplement d'une formalité administrative, mais que restent les mêmes intervenants (qui éventuellement changeraient de statut en devenant PRAG ou PR-CE), qu'on garde les mêmes programmes, la même idéologie et que l'on n'améliore en rien l'accompagnement des stagiaires, quel intérêt ?

- Et la **formation continue** des professeurs ? Il est prévu un crédit de 20 heures par an : pour chaque professeur ? chaque année ? On parle de rémunérer certains stages : sur quels critères ?

- Et le problème des **remplacements** de courte durée ? Comment va-t-on dans la pratique les mettre en place ?

- Et bien entendu, la **réforme du baccalauréat** qui fâche, elle n'est que **suspendue**, on n'y a pas renoncé, d'autant que le recours au contrôle continu est inscrit dans la loi à côté de la VAE (Validation des Acquis de l'Expérience), entre autres procédures pour délivrer des diplômes.

Comment ne pas être inquiet, alors que parallèlement le Ministre de la Fonction publique concède quelques miettes de revalorisation salariale en échange d'une réforme en profondeur des statuts de fonctionnaires ?

En somme, loin de mettre un terme au grand débat sur l'éducation, tous les chantiers tant pédagogiques que structurels sont ouverts. Il ne faut en aucun cas baisser la garde, le CNGA est prêt, une fois de plus, à apporter sa contribution...

Marie-Elisabeth Allainmat
30 mars 2005

PRIME EXCEPTIONNELLE EN 2005

Nous vous informons que le Ministre a précisé que la prime de 1,2% du traitement annuel 2004 serait versée au 1er juillet 2005 à tous les agents ayant au moins 3 ans d'ancienneté au 31-12-2004 dans le dernier échelon de leur grade ou corps.

Le Ministre a également précisé que les agents non-titulaires seraient concernés, s'ils bénéficiaient d'une carrière (indice et échelon) semblable à celle des fonctionnaires. Chaque ministère devra recenser ses agents contractuels.

UNE HEURE DE COURS = ???

Question :

Comment se répartissent cours et interclasse dans « l'heure de cours » ? Est-ce fixé par un texte réglementaire ou le principal d'un collège peut-il seul et autoritairement décider de changer la répartition des horaires ?

Réponse :

Une circulaire de 1976 (n° 76-121 du 24 mars 1976, B.O. n° 13 du 1er avril 1976) « rappelle que l'heure de cours se répartit obligatoirement en cinquante-cinq minutes d'enseignement et cinq minutes d'interclasse, dont la durée ne peut être augmentée, même en cas de nécessité, au détriment du temps consacré à l'enseignement ». Et le temps de service hebdomadaire est même calculé dans la circulaire à la minute près ! puisque la circulaire précise que « le service hebdomadaire obligatoire d'enseignement d'un professeur certifié ne saurait être inférieur à 990 minutes, soit le temps consacré obligatoirement à l'enseignement pour 18 heures de cours ». A vos chronomètres !

Par ailleurs normalement l'organisation de la journée de classe est en principe votée en conseil d'administration, avec l'aval de la mairie.

Marie-Elisabeth Allainmat

CNGA

Siège Social et bureaux
63 rue du Rocher - 75008 PARIS
Tél. 01 55 30 13 46
Télécopie 01 55 30 13 48
e-mail : cnga@cnga.fr
Internet : www.cnga.fr

Statuts conformes à la loi de 1884 sur les syndicats professionnels, déposés le 17-7-1968 à la Préfecture de la Seine et enregistrés sous le n° 14-354

*

Président :

Marie-Elisabeth ALLAINMAT

Lycée de Sèvres

Président-adjoint :

Anne-Marie DORANDEU

Collège Courteline, Paris

Vice-Présidents :

Henri CHARRUEL

Lycée Voltaire, Paris

Nathalie FROMAGER

TZR Paris

Michèle PRIEUL

Paris

Secrétaire général :

Françoise PONCET

Lycée G. Eiffel, Gagny

Secrétaire général adjoint :

Paulette JARRIGE

Clg Matisse, Issy-les-Moulineaux

Trésorier :

Michel SAVATTIER

Lycée E. Branly, Châtellerauld

*

Présidents d'honneur :

P. CANONNE, S. CARRAT,

J.-J. RUDENT, B. de CUGNAC,

M. BOUDOU

*

Université Autonome

Directeur de la publication :

M.-E. ALLAINMAT

*

Maquette : R. CIMA

Dépôt légal à parution

Commission paritaire :

n° 3 543 D 73 S

ISSN 0293-6003

*

Ce numéro a été tiré

à 1500 exemplaires par nos soins

*

La reproduction même partielle de textes parus dans ce bulletin est formellement soumise à l'autorisation préalable du Bureau National du CNGA

12 avril 2005

Pour le retour au calme !

Pour le CNGA, il est certes toujours regrettable d'avoir recours à la force pour régler les problèmes, surtout quand on a affaire à des adolescents. Le CNGA avait, d'ailleurs, alerté le gouvernement sur les risques de dérapages - et ce, dès le début des manifestations lycéennes - par ses communiqués et lors d'audiences au cabinet de Monsieur FILLON et à Matignon.

Cependant le CNGA ne peut approuver les blocages d'établissement qui portent atteinte à la liberté du travail des personnels comme des élèves, d'autant plus que la saison des examens approche.

En outre, la loi est votée par le Parlement ; le CNGA n'avait pas ménagé ses efforts pour critiquer le projet et proposer des amendements.

Maintenant, le CNGA travaille à faire des propositions pour les décrets et textes d'application.

23 mars 2005

Dérives des mouvements lycéens

Le CNGA

- s'inquiète de la tournure prise par les événements liés au vote de la Loi d'orientation sur l'avenir de l'Ecole, les manifestations lycéennes allant jusqu'à l'occupation d'établissements, voire à la séquestration de personnels ;
- déplore que l'absence de concertation du Politique avec les professionnels de l'éducation ait abouti à ces dérives inadmissibles en démocratie ;
- attend du gouvernement qu'il assume ses responsabilités et assure la sécurité des personnels et des lycéens.

8 février 2005

Agitation lycéenne et Loi d'orientation

Le CNGA rappelle qu'il a toujours vivement condamné le principe de « grèves » et manifestations de lycéens, avec les risques de manipulation et récupération politique voire de dérapages.

Par ailleurs, le CNGA réaffirme son opposition au projet de « Loi Fillon », qui, pour avoir voulu plaire à tout le monde, a fini par réunir contre lui les mécontentements de tous bords.

A la veille de l'ouverture du débat parlementaire, le CNGA attend de la Représentation Nationale qu'elle joue son rôle en transformant ce projet pour en faire une Loi d'orientation digne de ce nom, cohérente et ambitieuse, pour l'école de demain.

REMOUS LYCÉENS



Remous lycéens : un rite initiatique

Notre analyse critique de la réforme Fillon ou plutôt de la non-réforme nous autorise à exprimer notre point de vue sur les événements actuels sans être taxés de suppôts du pouvoir en place. Les mouvements lycéens qui rebondissent depuis les vacances et qui cherchent à s'étendre sous la forme d'occupations des établissements rappellent des agitations bien connues lors de toute réforme du système éducatif entreprise par la gauche ou la droite depuis quelques décennies.

En effet, en France, chaque génération de lycéens semble vouloir vivre son rite de passage à l'âge adulte en s'emparant de la rue ou en occupant illégalement les locaux scolaires prétendant se situer dans la droite ligne des Lumières, de la Révolution jusqu'aux traditions laïques. Mais voilà, dans le cas présent, bon nombre de jeunes militent pour le retrait

de réformes qu'ils avaient réclamées, eux, leurs aînés ou leurs parents (contrôle continu par exemple) et pire, certains interviewés admettent qu'ils ne savent pas précisément pourquoi ils défilent en faisant confiance pour cela aux responsables d'organisations lycéennes. Bel exemple de délégation confiante ou aveugle de leurs idées.

Ce qui nous choque, c'est ce manque de conscience réfléchie, de capacité à l'expression claire de leurs revendications. Ils ne sont pas manipulés, nous disent-ils, mais force est de constater que des professeurs ne cachent pas leur soutien, quand ce n'est pas leur incitation à agir.

Le CNGA aimerait que ceux-là mêmes qui défendaient, il y a peu, avec ardeur la laïcité respectent aujourd'hui avec la même énergie la conscience des jeunes dans le cadre de la neutralité politique,

idéologique et religieuse, conformément à la Loi.

Pour défendre ces jeunes dont les « dirigeants », on le sait, sont instrumentalisés depuis toujours, on peut admettre que le manque de perspective économique, la peur de l'échec et la conviction certaine que le temps n'est plus nécessairement orienté vers le progrès sont des excuses à leurs débordements. Ce qui est inacceptable, c'est le comportement d'adultes qui sont incapables d'enseigner les règles élémentaires de la démocratie.

La loi peut décevoir, elle est le résultat, piètre certes, d'un débat national, d'une consultation, de rapports d'experts. Elle a été votée par le parlement, elle peut faire l'objet de protestations, mais pas dans ces formes-là.

Beaucoup de dégâts probables pour l'éducation de nos jeunes !

Michèle Prioul

Sauvegarde des enseignements littéraires

La 13^{ème} Assemblée Générale de l'association créée par Mme de Romilly s'est tenue le 12 mars 2005 à la Sorbonne. Plusieurs membres du CNGA y assistaient.

On connaît les difficultés que rencontre l'enseignement des Langues anciennes -particulièrement dans les lycées- ainsi que celui du français, avec les effets désastreux de certaines pratiques. SEL se bat pour l'un comme pour l'autre. Après le président Paul Demont, qui a rendu compte des activités de l'association, Mme de Romilly a parlé -avec une simplicité et des notes d'humour revigorantes- de ses propres activités, soulignant que «l'opinion publique a changé», que l'air du temps était «très favorable à nos études». La recherche de valeurs au niveau de l'Europe ouvre une voie nouvelle à la culture gréco-latine... et les Jeux Olympiques d'Athènes ont suscité une curiosité inattendue pour le monde antique. Ce qui n'enlève rien à l'urgence dans laquelle se trouvent les langues anciennes (en particulier le grec) mais aussi le français et les valeurs que sont l'exigence et le travail.

L'AG proprement dite a été suivie d'un exposé brillant (et convaincant !) du professeur Laurent Lafforgue, de l'Institut des Hautes Etudes Scientifiques, médaille Fields de mathématiques 2002, qui était déjà intervenu à la réunion publique du 15 mai 2004 (voir UA n° 272). Il est bien difficile et présomptueux de rendre compte de tout ce qui a été dit, mais on peut nous croire sur parole, c'était passionnant. Partant de son expérience personnelle du latin et des lectures qui ont influencé sa façon de penser, Laurent Lafforgue a conduit une réflexion sur les mathématiques, montrant à un public très certainement majoritairement littéraire comment se construit la pensée mathématique, fruit d'une lente maturation de nouveaux concepts, de nouveaux mots car «ce qui n'est pas nommé reste flou» et qui a besoin de s'appuyer sur des apprentissages fondamentaux, des apprentissages «bêtes» (conjugaison, grammaire, vocabulaire...) qui préparent l'esprit au «respect scrupuleux des lois rigoureuses» des mathématiques, tandis que la fréquentation des «grands textes» permet d'entrer en contact avec les «innombrables vérités qu'il a fallu des siècles pour trouver», prépare l'accès à la «beauté de la vérité mathématique» en présentant une beauté plus accessible immédiatement. Pour résumer en simplifiant beaucoup, sciences et lettres, même combat. Inutile de préciser que l'intervenant a été chaleureusement applaudi.

Anne-Marie Dorandeu

Réunion AFPEP

Le CNGA a été invité pour la 2^{ème} fois à participer aux travaux de l'AFPEP (Association pour la Promotion de l'Enseignement Professionnel). Nous partageons certaines des inquiétudes qui ont été exprimées, notamment les risques de dérive vers un « corps unique de professeurs ». Mais le CNGA défend une conception beaucoup plus diversifiée de la formation initiale professionnelle dispensée dans le cadre ou sous le contrôle de l'Education nationale.

Le CNGA a déjà ouvert une réflexion sur la nécessaire revalorisation de l'enseignement professionnel qui fera l'objet d'une motion de sa prochaine AG.

Paulette Jarrige

Audience avec Monsieur Bernard THOMAS (30-3-2005) Cabinet du Premier Ministre

Agitation lycéenne

Selon le conseiller, il s'agit d'un petit combat d'arrière-garde entretenu dans la perspective du referendum, peu de régions sont concernées.

Une agitation de jeunes est toujours très difficile pour un gouvernement, ajoute M. Thomas, car il n'y a pas de dialogue possible. L'intervention musclée est trop risquée et d'autre part des enseignants et des parents les soutiennent. De plus, la loi a été votée et une majorité de parlementaires n'est pas prête à revenir sur ce qui a été fait.

Loi d'orientation

Il y aura des dizaines de décrets d'application. Il y aura au fil des textes des éléments pour encadrer les droits et les obligations. Il faut donc encore faire des propositions.

Pour l'éducation, il faut une politique volontariste ; l'Etat se donnera les moyens pour y parvenir (information, développement de l'aide à l'orientation...). Il est souhaité que les professeurs s'engagent davantage dans l'éducation à l'orientation en rendant les élèves conscients de leur responsabilité. Il est précisé que les COP devraient actuellement faire ce travail... ! Il est, en outre, précisé qu'il faut plus de scientifiques car « les filières scientifiques offrent plus de sécurité que les filières littéraires ».

Au sujet du conseil pédagogique, il est affirmé que celui-ci ne va pas à l'encontre de la liberté pédagogique des enseignants, il n'y a pas de contradiction. Au sujet de la compétence, « les méthodes pédagogiques des enseignants » ont été retirées du projet de loi. Selon Monsieur Thomas, ledit conseil pourra avoir, par exemple, pour compétence l'organisation du bac blanc (...mais pourquoi pas aussi celle d'un éventuel futur contrôle continu ??). Ce sera aussi le lieu où la vie de l'établissement pourra être commentée, on pourra aussi y évoquer la réussite de l'établissement.

Elections

Monsieur Thomas semble conscient des problèmes. Tout ne sera pas fait pour le scrutin de 2005 mais on essaiera de progresser vers un vote plus égalitaire et on ira un peu plus loin pour les élections de 2008 (!)

Rémunérations

C'est un réel problème... mais on ne peut augmenter la grille des professeurs certifiés (donc PLP et PE) car cela concerne trop de monde et représente donc un coût trop lourd pour l'État ! Des aménagements sont toutefois possibles en augmentant les indemnités, notamment celle de professeur principal ou l'ISO. La loi d'orientation permet aussi des ouvertures avec le remplacement des professeurs absents par les collègues de l'établissement payés en heures supplémentaires.

En résumé, un accueil cordial au cours duquel nous semblons être entendus sur bien des points, ...mais en verrons-nous des effets ?

Michel Savattier

Marie Elisabeth ALLAINMAT, Nathalie FROMAGER et Michel SAVATTIER ont participé à cette audience

Avant qu'il ne soit trop tard !

Le CNGA a adressé au Ministère de l'Education nationale quelques observations, préoccupé par les différentes mesures et projets visant à réformer l'enseignement technologique et professionnel : suppression des bacs technologiques actuels, remplacement par 5 bacs technologiques plus généralistes, suppression ou allègement des travaux pratiques et séances de laboratoire dans les bacs technologiques, suppression de certains bacs professionnels, les professeurs étant invités à enseigner en sixième, fermeture de certains CAPET pour les matières qui vont perdre des heures en fonction de la réforme (par exemple en génie mécanique, en génie civil...). Le CNGA ose espérer que la réforme n'est pas « bouclée » et que l'on peut encore apporter des contributions, puisque par ailleurs d'autres instances travaillent encore sur ces questions et sont chargées, par le gouvernement, de remettre des rapports et de faire des recommandations (ainsi de la Conférence de consensus à laquelle nous participons au nom de la CFE-CGC (cf. pages suivantes).

Eléments de réflexion
(exemple du génie civil)

Le génie civil représente en France 10 % de l'activité économique, sans compter les fonctionnaires ou contractuels qui travaillent dans les Fonctions publiques (services techniques des mairies, département, région...). Bien qu'en France il y ait 2,5 millions de chômeurs, on trouve sur les chantiers un pourcentage non négligeable d'ouvriers étrangers (actuellement en provenance de l'Europe de l'est). Ce **déficit** peut s'expliquer par la **pénibilité du travail** (même si des améliorations ont été constatées ces dernières décennies surtout dans les grandes entreprises), par la **faiblesse des rémunérations** (même si une revalorisation a eu lieu récemment), par la **faible attractivité de la profession** et sa **mauvaise image de marque**, (d'où d'ailleurs des campagnes publicitaires organisées régulièrement) et par l'**insuffisance de formation initiale**. Or une personne, courageuse certes, peut s'épanouir dans ce secteur et effectuer une belle carrière en espérant progresser dans la hiérarchie de l'entreprise.

Jusqu'à maintenant les lycées technologiques proposaient dans ce domaine une **large palette de formations** : bac STI Génie Civil (généraliste dans la structure gros œuvre), le bac STI énergétique (climatisation chauffage), le BT ECGC (Encadrement de Chantier Génie Civil) : cf. le bac STI mais plus pratique avec une journée de chantier par semaine), le BT EEC (Etude et Economie de la construction : métré et étude de prix dans le BTP), le BT collaborateur d'architecte, le BT ouvrage métallique (puis bac STI option ouvrage métallique), le BT topographie, le BT bois avec différentes options (charpente, aménagement intérieur...), le BT aménagement intérieur (se-

cond œuvre du bâtiment concernant l'aménagement des locaux) etc.

Ce large choix permet à l'élève de s'orienter en fonction de ses goûts et aptitudes et parfois des opportunités des formations proposées dans un lycée proche de son lieu de résidence et souvent en fonction de son expérience familiale (souvent des élèves qui gravissent l'échelle sociale tout en restant dans le même secteur que leurs parents). Ces formations débouchent soit sur la vie active pour le BT, soit sur des poursuites d'études type STS avec des chances réelles de réussite, plus facilement que les bacs professionnels dont la vocation première n'est pas la poursuite d'études mais l'entrée dans la vie active. Des changements d'orientation sont fréquents : un BT ECGC ou un bac STI s'inscrivant dans un BTS EEC ou un BTS Aménagement intérieur, ou un BTS Enveloppe du bâtiment...

On constate que beaucoup d'élèves qui s'inscrivent dans ce type de bac technologique le font par dégoût de l'enseignement théorique et généraliste ou par incapacité de suivre un tel enseignement et souvent **reviennent à des études plus théoriques et complexes en BTS avec un nouvel élan pour l'abstraction après 2 années d'études plus pratiques**. Nous craignons donc que le futur bac généraliste Génie civil, tel qu'il nous est annoncé, avec un saupoudrage de formation en gros œuvre, second œuvre, architecture, urbanisme, demeure abstrait pour nos élèves et la suppression de séances de travaux pratiques et essais de laboratoire risque de le rendre moins attractif. Certes, le ministère fera de sérieuses économies en limitant la diversification des formations et en supprimant les matières pratiques qui se font en petits groupes pour des raisons de sécurité, qui consomment de la matière d'œuvre et nécessitent un équipement lourd et coûteux. **On ne peut être opposé à un minimum de culture générale** dans les bacs technologiques, mais il ne faudrait pas qu'ils se transforment en une initiation tous azimuts, sans formation concrète réelle, si on veut former les techniciens dont le pays a besoin.

Françoise Poncet
Professeur de génie civil

La diminution du nombre d'options en Seconde est très préjudiciable pour l'enseignement technologique.

En effet, nos élèves de STI, pour la plupart, ont été attirés par les sections technologiques grâce aux options qu'ils ont suivies en seconde à savoir ISI et ISP (informatique, système de production).

Pour former un bon technicien,

il suffit de prendre un élève ayant obtenu un bac S et de le former à la technique en deux ans dans un IUT ou dans une classe de STS. D'ailleurs les entreprises l'ont bien compris puisqu'une grande entreprise nationale de BTP propose le BTS Bâtiment par alternance et recrute en priorité des élèves de bacs généraux. Le problème est que tout le monde n'a pas les capacités pour préparer un bac S, ni le courage ou la volonté de le faire. Il faut donc proposer d'autres alternatives à des élèves moins doués ou qui désirent faire des études moins théoriques. De plus, cette politique accentuerait le déficit en scientifiques que nous connaissons.

Nos élèves de BTS Bâtiment ne sont actuellement pas si mal formés puisqu'ils s'insèrent très bien dans la vie active et que les entreprises avec lesquelles nous travaillons (les majors du BTP en France, Bouygues, Eiffage...) en sont satisfaites : les temps d'adaptation à l'entreprise sont courts et les techniciens supérieurs sont donc vite autonomes et rentables.

Conférence du Consensus

Le Conseil National des Programmes a entamé une large consultation sur l'enseignement professionnel et technologique afin de proposer au gouvernement des axes de réformes. En effet certains jeunes sortent du système éducatif sans diplômes, près de 3 millions de chômeurs pointent aux Assedic alors que certaines professions ne trouvent pas de main d'œuvre, ce qui les oblige à recourir à la main d'œuvre étrangère.

La forme qu'a choisie le CNP pour cette consultation est très originale : pendant 3 journées, des personnalités très diverses (inspecteurs, recteurs, syndicalistes, chefs

d'entreprise, responsables de CFA, membres d'une collectivité territoriale, DRH d'entreprises privées...) interviennent et nous font part de leur vécu. Ces interventions se font souvent en fonction de leur propre expérience, ce qui a l'intérêt de la réalité du terrain et exclut la langue de bois.

Un jury de personnalités aussi diverses que les intervenants est chargé d'écouter les débats, d'établir un rapport et de faire des propositions qui seront transmises au gouvernement.

Le CNGA invité à écouter ces débats a noté quelques réflexions (cf. ci-après) souvent de bon sens.

Nous espérons qu'elles permettront une réforme constructive de l'enseignement professionnel et technologique. L'Education Nationale, ces dernières années, a multiplié les réformes qui n'ont pas pu être évaluées sur le long terme. Mais pour ce que nous savons de la prochaine réforme de l'enseignement technologique, à savoir la suppression des bacs STI actuels pour les remplacer par 5 nouveaux bacs plus généralistes et surtout plus économiques car avec moins de manipulations donc de groupes dédoublés, nous ne pouvons pas être optimistes.

Françoise Poncet

Les élèves qui fréquentent les lycées professionnels ou technologiques

- Actuellement les titulaires des bacs technologiques et professionnels représentent 50 % des bacheliers.
- Les problèmes liés aux difficultés d'enseignement en LP ont été évoqués : peu de motivation des élèves qui ne sont pas toujours orientés en fonction de leurs goûts, problèmes de comportement, peu de filles dans les secteurs industriels, population défavorisée, inappétence scolaire. **Une orientation vers la voie professionnelle plus positive s'imposerait.**
- Les élèves orientés dans les lycées professionnels ont souvent connu des échecs dans l'enseignement classique dans des matières générales ; on peut aussi considérer que c'est le système qui a échoué, qui n'a pas réussi à intéresser ces élèves et à les motiver pour acquérir un minimum de culture générale.
- On constate que les élèves de LP sont orientés par l'échec, qu'ils sont plus âgés que leurs homologues de l'enseignement général et qu'il y a une volonté des jeunes et des familles de poursuite d'études en fin de cycle, après le bac pro par exemple. L'élève qui arrive en LP doit souvent se reconstruire après un échec dans l'enseignement général avant de se former.
- Il est nécessaire de prévoir des passerelles permettant aux élèves de se réorienter (cf. les premières d'adaptation qui sont tombées en désuétude) : passerelle entre une seconde pro et une première STI, entre une seconde générale et une première pro, entre les bacs pro et la 1^{ère} année de BTS... voire des années de remise à niveau (par ex. entre le bac pro et la première année de BTS) ce que font certains élèves titulaires de bac pro qui redoublent en terminale STI. Ce serait une erreur de réserver certaines sections de BTS aux bacs pro ce qui aurait pour effet de dévaloriser le diplôme.
- Les titulaires de bac pro profitent plus des emplois aidés (emplois jeunes) que les bacs STI et subissent, à l'entrée de leur vie active, un déclassement supérieur qui perdure.
- Il est indispensable, au collège, de former les élèves à la connaissance des métiers (visite d'ateliers, d'entreprises...) et le collège a besoin d'aides, de structures pour l'aider dans cette tâche.
- Les chefs d'entreprise qui prennent des stagiaires désirent des personnes capables de produire car le but d'une entreprise pour survivre est de gagner de l'argent. Il faut faire comprendre au stagiaire qu'il a un rôle à jouer dans l'entreprise, qu'il y est utile et que si son attitude n'est pas correcte (retards, absentéisme, manque de respect du travail de l'autre...), il pénalise fortement la production de l'entreprise.
- Les chefs d'entreprise désirent également que leurs stagiaires soient capables de s'adapter aux mutations technologiques, d'écouter et de communiquer au sein de l'entreprise.
- Outre les connaissances professionnelles, les chefs d'entreprise insistent sur l'adaptabilité de leurs stagiaires, sur leur appétit d'apprendre, sur leur savoir-être ; ils regrettent d'avoir à faire parfois à des jeunes illettrés ou plutôt mal lettrés. Les jeunes se comportent souvent, dans leurs études, comme des consommateurs : ils subissent plus leur formation qu'ils n'en sont acteurs.
- Les élèves ignorent souvent le fonctionnement d'une entreprise. D'une façon générale, il faudrait peut-être que les cadres des entreprises fassent des interventions en lycées professionnels et dans les collèges pour faire découvrir les métiers.
- Les jeunes en apprentissage ont beaucoup de mal à faire le lien entre ce qui se passe en entreprise et la formation initiale. Il est indispensable que des visites croisées entreprises/lycées professionnels soient organisées pour montrer le lien entre le poste de travail et les enseignements théoriques. Cela est accentué par le fait qu'autrefois les formateurs de lycées professionnels étaient issus du monde de l'entreprise et qu'aujourd'hui, les professeurs en lycée professionnel sont souvent fortement diplômés et ont généralement peu d'expériences ou de "vécu" en entreprise. Des stages en entreprise pour ces professeurs seraient souhaitables.

Les diplômes délivrés en lycées professionnels ou technologiques

- Un diplôme professionnel a une double finalité d'insertion et de poursuite d'études et la prédominance d'une de ces finalités dépend de l'époque et du diplôme : le CAP est actuellement un diplôme à finalité majoritairement insertion, le bac STI à finalité poursuite d'études...

- Ce qui caractérise un diplôme professionnel comme le bac Pro, par rapport à un diplôme général, est que le référentiel et l'ouverture des sections se font en partenariat avec le monde économique national et local, la priorité va à l'insertion professionnelle, l'adaptabilité est réelle, une période de formation en entreprise est prévue, il y a dissociation entre préparation et certification. Or un diplôme comme le bac STI est bien différent puisque l'insertion professionnelle y est faible et il n'y a pas obligatoirement de stages en entreprise.

- Le fait pour un diplôme de s'orienter vers la poursuite d'études entraîne une augmentation des savoirs académiques, donc augmente l'échec des élèves suivant cette formation.

- Le BEP semble actuellement être un diplôme bâtard qui pourrait disparaître : 50 % des lycéens poursuivent leurs études (soit 70 % des diplômés), l'insertion diminue et le diplôme le mieux adapté pour l'insertion semble être le bac professionnel. De plus pourquoi faire coexister 2 diplômes de niveau V (CAP et BEP) ?

- On pourrait supprimer le BEP et établir un cursus en 3 ans pour le bac professionnel (seconde professionnelle, 1^{ère} et terminale Pro) ce qui aurait l'avantage pour ce cursus de se rapprocher des bacs généraux et technologiques et diminuerait l'âge d'obtention du bac pour ces élèves.

- Un rapport d'une Caisse d'Assurance Maladie préconise 2 validations distinctes pour certains diplômes comme le CAP ou BEP : une validation de l'enseignement professionnel pour l'obtention du diplôme et une validation de l'enseignement général pour la poursuite d'études.

- L'avenir des formations en 2 ans de type BTS ou IUT est menacé par l'harmonisation européenne et la mise en place du système LMD (Licence Master Doctorat).

- Dans certains domaines les diplômes le niveau V ou IV sont sans intérêt et ne permettent pas l'insertion des jeunes (exemple : comptabilité et secrétariat). Par contre dans d'autres professions, le niveau V et IV est suffisant (coiffure) et parfois tous les niveaux sont pertinents et correspondent à des emplois (exemple le bâtiment : ouvrier, conducteur d'engin, chef d'équipe, chef de chantier, conducteur de travaux, ingénieur).

- On constate pour les élèves que le choix scolaire dépend fortement de l'offre de proximité : or certaines régions sont fortement défavorisées.

- En France, le nombre de BEP, CAP, bac pro est important ; cela fait la richesse de notre enseignement professionnel mais la diversité des formations n'est pas toujours lisible pour nos élèves et leurs familles.

- La finalité du bac pro est l'insertion mais la poursuite d'études n'est pas verrouillée sur le plan juridique.

- Avec le temps les bacs technologiques ont perdu leur finalité professionnelle et la poursuite d'études souvent en BTS ou IUT se généralise (80%) ; les bacs technologiques se rapprochent ainsi des bacs généraux (voir la transformation du bac

STT en bac STG) .

- On peut parfois regretter le décalage entre le titre ronflant et racoleur du diplôme et les métiers réellement exercés ; par exemple les BEP géomètre et architecture ne correspondent pas à des métiers réels (un niveau minimum bac + 5 est nécessaire pour être géomètre ou architecte). Par contre certains diplômes correspondent à des métiers bien réels générateurs d'emploi mais ils n'attirent pas les jeunes ou leur famille : il y a un blocage social pour certains métiers (carreleur, maçon).

- Le coût de la formation professionnelle a beaucoup augmenté ces dernières années car le statut des enseignants, principalement des PLP, a été revalorisé et leurs horaires hebdomadaires ont diminué ; de plus, l'enseignement professionnel se déroule principalement en petits groupes surtout pour les activités pratiques, ce qui augmente encore le coût de la formation (en tant que syndicat nous ne pouvons qu'approuver cette amélioration de statut de nos collègues de lycées professionnels d'autant plus qu'un professionnalisme de plus en plus pointu leur est demandé).

Eléments de réflexion pour la motion d'AG des 8 et 9 juin 2005

La culture générale dans les classes professionnelles ou technologiques

- les entreprises considèrent que l'écriture y compris l'orthographe et l'oral sont des compétences fondamentales à acquérir et qu'il serait rentable de partir des expériences des élèves en entreprise pour les faire travailler à l'écrit et à l'oral. La culture générale enseignée en LP doit s'adapter au niveau des jeunes, à leur environnement et être en rapport avec leur futur métier : il faudrait un lien plus étroit entre le vécu en entreprise et des programmes définis par des référentiels qui prendraient en compte leur expérience professionnelle.

- Le fait de dominer des savoirs transversaux permet de mieux s'adapter ; par exemple, pour les métiers du secrétariat, des matières générales et transversales comme la micro informatique, Internet, la communication et l'anglais sont fondamentales pour s'intégrer dans la vie active.

- Certains plaident pour une véritable culture générale en LP, avec par exemple introduction de la philosophie en Terminale Bac pro ; ce droit à la culture éviterait la violence, formerait le citoyen, ferait partie du pacte social et corrigerait les différences culturelles et sociales des élèves de LP. Bien sûr, il faudrait bannir la pédagogie uniforme, favoriser la pédagogie inductive par petits groupes (alors qu'actuellement on assiste à des regroupements de sections pour faire des économies) et favoriser la maîtrise du langage afin de faire des élèves des citoyens responsables, autonomes et actifs.

Quelques remarques de collègues de LP sur la Loi d'orientation concernant la voie professionnelle

1. Les cursus

L'idée de préparer les élèves au Bac PRO en quatre ans ou en trois ans est plutôt positive. Ces deux cursus de formation répondront mieux aux différents profils d'élèves.

(Exemple : actuellement, un quart des élèves voire plus n'a pas le niveau demandé et correspond davantage à un profil de formation par alternance). Toutefois, il ne faudrait pas présenter une formation au rabais pour les disciplines générales comme c'est souvent le cas actuellement.

Il serait important de valoriser les disciplines générales au BEP et au BAC PRO en les adaptant aux contenus de la formation prévue. (Exemple : refaire la seconde guerre mondiale en première

année de BEP alors qu'elle est traitée en troisième ne semble pas très pertinent.)

Les pôles de formation (ex : concentration de la filière tertiaire dans un seul lycée par bassin) n'est pas négative en soi à condition qu'un hébergement soit prévu pour les élèves qui viennent de très loin.

En revanche, ce qui est préoccupant dans les nouvelles propositions Fillon, ce sont les risques, dans les faits, de suppressions de passerelles pour les élèves venant de BEP vers les formations techniques ou générales. (Ex : un élève de BEP tertiaire pouvait accéder à la STT; ce sera désormais plus difficile voire impossible à cause du contenu plus élevé de la nouvelle formation en STG).

2. Les enseignants

L'idée nouvelle d'imposer des PLP en sixième ou de maintenir des certifiés en Lycée professionnel ne sera profitable ni aux élèves ni aux professeurs.

Les heures supplémentaires prévues en complément de service (soit 18 heures + 1 heure supplémentaire = 19 heures auxquelles s'ajouteront 2 ou 3 heures de présence ou de soutien au sein du lycée) ou les remplacements de professeurs absents seront une surcharge de travail difficile à gérer pédagogiquement et nerveusement et ce au détriment des élèves.

Annie Tourrette PLP
Lycée Ionesco, Issy-les-Moulineaux

Mercredi 8 et jeudi 9 juin 2005 Motions d'Assemblée Générale sur l'enseignement professionnel

A LIRE AU BO

Carrière

BO N°14 du 7-4-2005

Accès à la hors-classe des professeurs agrégés, certifiés, professeurs d'EPS, PLP, PEGC, chargés d'enseignement d'EPS et des CPE - année 2005

BO N°12 du 24-3-2005

Modalités d'organisation des concours de recrutement de personnels enseignants du second degré d'éducation et d'orientation

BO N°7 du 17-2-2005

Programmes des concours externes de l'agrégation - session 2005 - NOTE DU 4-2-2005

Enseignement

BO N°13 du 31-3-2005

Liste des académies et des TOM dans lesquels peuvent être subies certaines épreuves de langues vivantes aux baccalauréats général et technologique - session 2005

BO N°11 du 17-3-2005

Enseignement de l'option facultative de découverte professionnelle (trois heures hebdomadaires) en classe de troisième - ARRÊTÉ DU 14-2-2005

Enseignement du module de découverte professionnelle (six heures hebdomadaires) en classe de troisième - ARRÊTÉ DU 14-2-2005

HS N°2 du 24-2-2005

Programmes des lycées - volume 16 - séries sciences et technologies de la gestion

BO N°8 du 24-2-2005

Thèmes du programme d'enseignement scientifique, séries ES et L - année 2005-2006 - NOTE DE SERVICE N°2005-028 DU 16-2-2005

Marie-Thérèse Sannier

MGSP

MUTUELLE GÉNÉRALE DES SERVICES PUBLICS

www.mgsp.fr

**Pour les membres de l'Éducation Nationale,
il n'y a pas qu'un seul syndicat, il n'y a pas qu'une seule
mutuelle !**

La MGSP, première mutuelle qui regroupe l'ensemble des agents de la Fonction Publique (titulaires, contractuels et leurs familles) offre :

- un **choix de garanties**, définies en Assemblée générale, qui peuvent prendre en compte les **dépassements d'honoraires**, respectant ainsi la liberté de choix du praticien,
- **des cotisations fixes**, sans majoration en raison de l'âge, du grade, de l'échelon, des revenus, des primes,
- une **adhésion viagère** qui permet, par exemple, à l'aide-éducateur de conserver sa couverture mutualiste même s'il change de Ministère ou quitte l'Administration.

Pour plus d'informations, n'hésitez pas à contacter la MGSP

207 rue de Tolbiac - 75013 Paris. Tel : 01.53.62.12.00.

Internet www.mgsp.fr

Nouvelle organisation de la classe de troisième

Un rappel : la nouvelle **troisième**, qui va entrer en application à la rentrée 2005, son organisation et ses horaires, ont été définis par l'arrêté du 2.7.2004 (BO n° 28 du 15 juillet 2004). Du nouveau : viennent d'être publiés au JO du 25 février 2005 les arrêtés relatifs aux enseignements facultatifs de **découverte professionnelle** de 6 et 3 heures. Il faut se reporter au **BO du 17 mars** pour en connaître les orientations en consultant les annexes de ces arrêtés. Voici quelques brèves informations et remarques concernant ce dernier point.

L'option de **3 heures** « a vocation à être proposée à **tout élève** », et donc pas seulement aux élèves en difficulté ; elle doit « présenter des métiers à **tous les niveaux de qualification** » et être structurée autour de trois axes : les métiers et activités professionnelles, les organisations (entreprises, secteurs publics, associations...) et les milieux et modalités de formation, le tout devant être présenté « de la manière la plus

concrète possible ». Une sorte de préparation approfondie à l'orientation avec contacts avec la réalité de l'univers des métiers qui peut, sans doute, être très intéressante, mais qui suppose de la part des équipes qui la prendront en charge un investissement très lourd et, bien entendu, une concertation approfondie.

L'option de **6 heures** est nettement plus ciblée. Elle doit être proposée à des élèves « volontaires prêts à se remobiliser autour d'un **projet de formation** ». Elle se fonde sur un **contact direct avec le monde professionnel** et sera le plus souvent **implantée en LP**, bien que les élèves restent des « collégiens ». Il ne s'agit pas de commencer une formation dans un secteur ou métier précis, mais d'acquérir des compétences et connaissances à la fois transversales et spécifiques et de rencontrer des « champs professionnels » dans les domaines tertiaire et industriel. Le texte insiste sur l'approche individua-

lisée, qui doit être menée à partir des besoins des élèves, et sur les visites d'information, les séquences d'observation et les stages d'initiation. Il s'agit d'un enseignement tout à fait différent de ce qui se fait généralement au niveau collège. On ne peut, nous semble-t-il, être opposé à de telles initiatives, tout en soulignant la difficulté de l'entreprise, qui ne peut être conduite que par des équipes aguerries, formées et prêtes à s'investir dans un projet de longue haleine.

Anne-Marie Dorandeu

Attention

Les élèves qui choisiront le module « découverte professionnelle » de 6 heures ne pourront suivre l'enseignement de LV2. Or 2 LV sont obligatoires en 2nde de lycée technologique et général...

CARRIÈRE

Informatique pour tous !

L'inscription de manière informatique pour toute promotion peut être considérée pour certains comme un progrès, mais elle laisse de côté tous les enseignants qui ne sont pas assez expérimentés en informatique ou qui ne disposent pas de matériel chez eux. N'est-ce pas alors un frein supplémentaire pour obtenir

une promotion lorsqu'on sait que l'accès à Internet est souvent impossible depuis son établissement (l'ordinateur parfois unique du secrétariat étant inaccessible, car le curriculum vitae est long et fastidieux à remplir) ? En effet, nous sommes dans l'obligation de mettre certains renseignements (comme les

diplômes ou bien les enfants) qui relèvent du travail du Rectorats.

D'autre part, « I-Prof », le nec plus ultra incontournable en matière de communication entre les enseignants et leur Rectorat, est souvent saturé et inaccessible. Alors, dans de telles conditions, tant que les Rectorats ne maîtriseront pas eux-mêmes l'informatique, pourquoi imposent-ils le tout informatique comme moyen d'inscription pour les promotions, mutations etc ?

De plus les campagnes d'inscription se situent dans un délai souvent très court ; parfois la plus grande confusion règne (comme pour l'accès à la hors classe des certifiés).

Si vous estimez avoir été lésé contactez-nous, nous vous aiderons à faire un recours.

Paulette Jarrige

Seconde carrière des enseignants : tout vient à point à qui sait attendre !

Monsieur Renaud DUTREIL, ministre de la Fonction publique, vient d'indiquer : «Les deux décrets manquants pour la mise en oeuvre de la seconde carrière des enseignants seront publiés dans les toutes prochaines semaines».

Ont été publiés 21 des 23 décrets et arrêtés d'application pour les 3 Fonctions publiques (Etat, Territoriale et Hospitalière), mais la possibilité offerte aux enseignants d'avoir une seconde carrière est un dispositif novateur, qui n'existe aujourd'hui que pour les militaires. Cela demande donc une longue 'instruction technique' pour mettre en place un tel dispositif pour les fonctionnaires civils.

Académie de Versailles. Audience auprès du Recteur BOISSINOT

Le 10 mars 2005, Paulette JARRIGE, Elisabeth SEILLIER et Marie-Elisabeth ALLAINMAT, ont été reçues par M. Alain BOISSINOT, recteur de l'académie de Versailles et par M. Xavier TURION, secrétaire général.

Après les demandes d'informations purement administratives, M-E ALLAINMAT se fait l'écho des interrogations suscitées par l'application de la Loi d'orientation. M. BOISSINOT ne peut être plus précis, car il faut attendre les textes d'application et le calendrier de l'entrée en vigueur des différentes mesures. Il prône le pragmatisme et la mise en place de modalités expérimentales, avec des dispositifs d'accompagnement, suffisamment souples pour que les équipes éducatives se les approprient.

- Soutien des élèves fragiles au collège :

on regrette que les **classes relais**, dont les résultats sont encourageants, ne soient pas suffisamment nombreuses. P. JARRIGE précise que trois mois ne suffisent pas pour remettre à niveau un élève.

- **La mise en place de la nouvelle 3^{ème} avec les modules (3 heures ou 6 heures) de découverte professionnelle** se fera l'an prochain dans un collège sur deux, avec des équipes volontaires.

- Orientation des élèves fragiles après le collège :

la transformation des STT en STG, plus ambitieuses, oblige notamment à revoir les stratégies d'orientation. Nous considérons qu'il conviendrait d'encourager les passages en Seconde professionnelle, ce qui nécessite d'améliorer l'image des lycées professionnels et leurs capacités d'accueil.

- Remplacements :

va-t-on vers l'extinction des TZR ? P. JARRIGE déplore que les nominations de remplaçants soient très tardives. M. BOISSINOT convient que la situation est tendue à Versailles. Pour les remplacements de courte durée, on recourt à des vacataires pour des raisons budgétaires. Employer plus de TZR se ferait au détriment des moyens permanents.

- Remplacements « maison » :

Des assistants d'éducation plus nombreux ne pourraient-ils encadrer les élèves en cas d'absence de courte durée ? M. le Recteur nous répond qu'on ne peut multiplier le nombre des assistants d'éducation et qu'ils n'ont pas vocation -et nous en sommes d'accord- à se substituer aux professeurs.

- **Mutation de professeurs certifiés en LP et de PLP en classe de sixième** : le CNGA le déplore. M. BOISSINOT le justifie par le rapprochement de la culture des lycées professionnels de celle des collèges.

- Transfert des TOS :

Le transfert se fait selon le calendrier prévu, d'après le Recteur : il est en cours depuis le 1^{er} janvier 2005. Le Rectorat travaille en ce moment avec les collectivités locales concernées. A partir de 2006, on passera à l'étape suivante. Les décrets de partition des services paraîtront en janvier 2006, et les agents auront un délai de 2 ans pour faire leur choix entre détachement en restant fonctionnaire d'Etat et rattachement à la Fonction publique territoriale.

- Prochaines élections aux CAPA :

Le CNGA demande à être associé aux réunions préparatoires. Nous déplorons, d'autre part, les conditions matérielles dans lesquelles se sont tenues les élections précédentes et nous demandons si elles ne pourraient pas être améliorées. En particulier que l'on fasse en sorte de diminuer le nombre des litiges pour vices de forme, ce qui implique de mieux sensibiliser les établissements à respecter les procédures correctes.

- Relations entre administration et professeurs :

M. BOISSINOT recommande d'éviter que d'éventuelles difficultés ne deviennent des conflits de personnes. On peut solliciter une médiation du Rectorat avec le concours des délégués syndicaux, en commençant par s'adresser au « proviseur vie scolaire » avant le recours à l'inspection. Si un chef d'établissement utilise l'arme de la note administrative, un recours administratif est possible.

Elisabeth Seillier Hosotte

Académie de Paris

DRH, gestion navrante !

Une enseignante en 1èreS et TS, d'une académie d'Ile de France, part en congé de maternité. Son remplacement est proposé à une vacataire qui n'a jamais enseigné qu'en collège. Cette dernière, consciente de la difficulté, refuse le poste et le Rectorat lui laisse le choix entre accepter le remplacement ou être mise à la porte de l'EN.

Elle accepte et quelques semaines plus tard... craque et démissionne.

Merci le DRH, continuez à bien gérer l'académie !

Affaire à suivre...

Rime Fulcrand

A Paris, les TZR ont la cote !

Contrairement à ce qui avait été annoncé, les TZR qui n'ont pas demandé (ou obtenu) un poste fixe pour la rentrée 2004 pourront bénéficier, pour leurs prochains vœux, de 20 points supplémentaires exceptionnellement accordés par l'Académie de Paris.

Nathalie Fromager

Tableau d'avancement à la hors classe des professeurs agrégés

Pour bénéficier de la bonification rectorale de 40 points, de nouveaux éléments de classement sont pris en compte :

- Les avis des inspecteurs sont demandés sur les items suivants : intensité de l'investissement professionnel, diversité et richesse du parcours professionnel et confirmation de la valeur professionnelle pour les agrégés admis par concours.

- Les avis des chefs d'établissement sont demandés sur le degré d'implication dans la vie de l'établissement.

L'évaluation, dans les deux cas, est qualifiée ainsi : exceptionnelle, satisfaisante, insuffisante.

Paulette Jarrige

Retraites : validation des services de non titulaires

Nous vous informions dans le dernier UA (278), que le CNGA avait introduit un recours en Conseil d'Etat pour bénéficier de meilleures conditions de validation des services de non titulaires.

Or un arrêté du 24/01/2005 paru au JO du 27/01/2005 page 1431 et une réponse du ministre de la Fonction Publique parue au JOAN du 19/10/2004 page 2220 nous informent de la possibilité, désormais, de racheter les temps incomplets de non titulaire. Il faut donc en faire la demande auprès du rectorat.

Mais qu'en est-il des personnels qui ont essayé un refus de l'administration dans les années antérieures ? Suite à la modification de la législation auront-ils satisfaction lors d'une deuxième demande, qu'on leur suggère de faire ? Nous n'en sommes pas sûrs. C'est pourquoi nous attendons la décision de notre recours en Conseil d'Etat qui, nous l'espérons, lèvera toute ambiguïté.

A suivre...

Jean Rodot
Françoise Poncet

Retraites : revalorisation et prélèvements

Revalorisation

Depuis le 01/01/2004, la revalorisation des pensions est sans rapport avec les augmentations des traitements : elle dépend de l'indice des prix à la consommation. D'où les augmentations de 1,5% au 01/01/2004 et de 2% au 01/01/2005.

Prélèvements

(sur la pension brute et sur la majoration pour enfants)

- C.S.G. : 6,20% portés à 6,60% (2,40% + 4,20%) depuis le 01/01/2005 (exonération partielle de 2,40% si on est exempté d'impôt sur le revenu).

- C.R.D.S. : 0,50%

Jean Rodot

Services d'assistant(e) à l'étranger : validation pour la retraite

Une de nos collègues, professeur d'anglais, s'est vu refuser, à la suite d'un recours adressé au recteur, la validation de ses services d'assistante en Grande-Bretagne. Elle pensait, en effet, que les services en question pouvaient être ajoutés à d'autres services validables, et du reste déjà validés.

Nous avons donc étudié sa situation et il nous est apparu que ce refus ne reposait sur aucun texte réglementaire et que les conditions requises étaient effectivement toutes remplies. Notre intervention écrite et argumentée⁽¹⁾ auprès du ministre a convaincu l'administration du bien-fondé de la demande de notre collègue, qui sait désormais qu'elle pourra verser une somme raisonnable et obtenir, ainsi, que ses services «liquidables» soient augmentés des 10 mois qu'elle a effectués en tant qu'assistante.

Si vous êtes dans ce cas, contactez-nous !

Jean Rodot

(1) cf. le décret et l'arrêté du 7/09/1965 complétés par l'arrêté du 19/04/1971

Aux adhérents des compléments retraites MRIFEN, CREF/COREM, UMR

Le CIDS (Comité d'Information et de Défense des Sociétaires) a été créé en 2001 suite aux déceptions des adhérents qui avaient cotisé aux anciennes mutuelles Retraites de la Fonction Publique : baisse des prestations pour les retraités, augmentation des cotisations pour les actifs, mauvaise gestion des dirigeants, malversations diverses et variées... Cette association a introduit 3 procédures devant les tribunaux :

- une procédure au pénal pour abus de confiance des administrateurs et divers autres délits
- une procédure au civil pour que les adhérents lésés puissent être dédommagés
- une procédure au tribunal administratif contre l'Etat qui n'a pas joué son rôle de contrôle et qui a favorisé le système par des incitations fiscales.

Si vous vous estimez victime de ces mutuelles vous pouvez rejoindre le CIDS (19, rue Marx-Dormoy 03100 Montluçon tel 04 70 05 24 63 ; <http://cids-cref.org>). Si vous bénéficiez d'une protection juridique auprès d'une compagnie d'assurance (la MAIF par exemple), les frais de cotisation au CIDS et de participation aux procédures juridiques devraient vous être remboursés.

Nous vous rappelons qu'en droit français, seules les personnes qui participent à l'action en justice ont une chance d'être indemnisées.

Françoise Poncet

**Si vous voulez recevoir en temps réel nos informations, communiqués, prises de position sur l'actualité éducative, envoyez-nous votre adresse électronique à cnga@cnga.fr
Entre deux bulletins nous diffusons désormais régulièrement une info brève ("en attendant l'UA").**

Cotisation annuelle 2004-2005

INDICES (voir feuille de paie)	
Indice 287 et au-dessous.....	80,00 €
De l'indice 288 à l'indice 308	88,00 €
De l'indice 309 à l'indice 353	98,00 €
De l'indice 354 à l'indice 404	110,00 €
De l'indice 405 à l'indice 457	123,00 €
De l'indice 458 à l'indice 500	133,00 €
De l'indice 501 à l'indice 553	143,00 €
De l'indice 554 à l'indice 600	155,00 €
De l'indice 601 à l'indice 657	166,00 €
De l'indice 658 à l'indice 702	178,00 €
De l'indice 703 à l'indice 750	188,00 €
A partir de l'indice 751	198,00 €
Stagiaires en I.U.F.M. : Certifiés , Prof. EPS, PLP et CPE*	
Agrégés et Bi-admissibles	
A.A.S.U. stagiaires* et Cons. Or. Psy. stagiaires (2ème année)*	
EL/Prof. des cycles préparat. conc. PLP*, C. O. Psy. 1ère année*	
Aides-Educateurs	
Assistants d'éducation	
Elèves I.U.F.M. (1ère année ou année préparatoire)	

* Tarifs applicables aux Stagiaires ou EL/Prof. sauf si leur indice (notamment par suite d'un reclassement) est supérieur à 348 ou à 293 (cycles préparatoires).

RETRAITÉS

Retraite brute (ou *Principal*) et Congé de Fin d'Activité

Inférieure à 900 €.....	63,00 €
De 900 à 1100 €.....	74,00 €
De 1100 à 1300 €.....	84,00 €
De 1300 à 1500 €.....	89,00 €
De 1500 à 1750 €.....	94,00 €
De 1750 à 2000 €.....	100,00 €
De 2000 à 2200 €.....	107,00 €
Au dessus de 2200 €.....	116,00 €



La cotisation des collègues en **disponibilité, en congé pour études** ou en **congé parental** est forfaitairement fixée à **55,00 €** Pour celle des collègues en **C.F.P. rémunéré**, consulter le B.N.

Pour les **ménages d'adhérents**, seule la cotisation la plus élevée est obligatoirement complète ; l'autre peut être **diminuée de 50%**, sous réserve qu'elle reste **≥ 70,00 €** pour les actifs et **55,00 €** pour les retraités.

Temps partiel :

Pour un service < ou = à 75 % du service plein : 1/2 cotisation (*qui ne peut être inférieure à 70,00 €*).

Pour un service > 75 % du service plein : cotisation complète.

Pour une Cessation Progressive d'Activité : cotisation complète.

Le cumul des réductions de cotisation n'est pas possible.

Remarques: - LA DÉDUCTION FISCALE EST DE 66%

- **PRÉLÈVEMENT** : Vous pouvez autoriser le CNGA à **prélever** le montant de votre cotisation en **3 fois** (ou en **une seule fois**).

Abonnement annuel à l'Université Autonome (UA) : **35,00 €** Le service de l'UA est gracieux pour les adhérents à jour de cotisation.



ADHESION - ABONNEMENT année scolaire 2004-2005

Académie :

M., Mme, Mlle : Prénom : Tél. :

Adresse personnelle :

Etablissement scolaire :

Catégorie et Fonction Discipline Echelon Indice depuis le

Situation particulière éventuelle : (Temps partiel . . . / . . . heures ; CPA ; CFA...)

- *ADHÈRE au CNGA (avec abonnement à l'UA gratuit) pour 2004-2005

- *demande le prélèvement automatique de ma cotisation
en **une seule fois*** ou en **3 fois***
(demandez-nous un formulaire d'autorisation de prélèvement.)

- *m'abonne seulement à l'UA (35 € pour 1 an) fiscalement non déductible

* (rayer les mentions inutiles)

e-mail :

A...

le...

Montant
de la cotisation

Signature

Ces informations nous sont indispensables pour la bonne tenue de notre fichier.

Elles sont réservées au CNGA et, conformément à l'article 27 de la Loi 78-17 du 6/1/78, les intéressés disposent, pour les informations les concernant, d'un droit d'accès et de rectification qui s'exerce au siège : 59/63 rue du Rocher - 75008 PARIS

CNGA : 59/63 rue du Rocher - 75008 PARIS - Tél. 01 55 30 13 46 - Télécopie 01 55 30 13 48 - e-mail : cnga@cnga.fr
CCP : CNGA, Centre LA SOURCE n° 30-101-96 T

Stages syndicaux

Jeudi 19 et Vendredi 20 mai

Jeudi 16 et Vendredi 17 juin

Inscrivez-vous. Contactez-nous.

AG 2005 du CNGA,

les Mercredi 8 et

Jeudi 9 juin.

Venez nombreux !

Liste des Responsables et contacts Académiques

AIX - MARSEILLE	CNGA/FP-CGC - U.R.-CGC, 24 avenue du Prado - 13008 MARSEILLE - Tél. : 04 91 59 88 31
ANTILLES - GUYANE	Mme BIBAS - Les Hauts du Port, Flandre n° 59, Le Mome Pichevin - 97200 FORT-DE-FRANCE
BESANÇON	CNGA/FP-CGC - U.R.-CGC, 48 rue Battant - 25000 BESANÇON - Tél. 03 81 81 20 68
BORDEAUX	M. LARQUEY - FP-CGC Aquitaine 26 allées de Tourny 33000 BORDEAUX - Tél. 05 56 81 71 51 M. MARCHOU - 15 allée Elisée Reclus 33120 ARCACHON - Tél. 05 56 83 27 74
CAEN	M. BRUNEL - rue de l'Eglise - 14112 PERIERS-SUR-LE-DAN - Tél. 02 31 44 12 94
CLERMONT	M. COUEGNAT - 66 rue du Repos - 69007 LYON - Tél. 04 78 58 21 16
CRETEIL	Mme LECLERCQ - 48 rue de la Grande Ile - 77100 MEAUX - Tél-Fax 01 60 09 44 21 Mail c_lecler@club-internet.fr Mme PONCET - Tél- 01 43 24 86 33 - Mail alponcet@yahoo.fr
DIJON	Mme CHERRIER-CHAUDAT - 3 bis rue de la Prévôté - 21000 DIJON - Tél. 03 80 30 71 99 M. LE PILLOUER - Michel 41 rue des Angles-71370 SAINT GERMAIN DU PLAIN - Tél. 03 85 47 33 90
GRENOBLE	M. LAQUA CGC-74. Tél. 06 86 76 72 58
LILLE	CNGA/FP-CGC, U.R.-CGC, 55 rue Pascal - 59000 LILLE - Tél. 03 20 06 44 33
LIMOGES	M. PELLETANT - 17 cité de l'Etang - 16120 CHATEAUNEUF-SUR-CHARENTE - Tél. 05 45 97 12 81
LYON	M. COUEGNAT - 66 rue du Repos - 69007 LYON - Tél. 04 78 58 21 16 Mail alain-couegnat@club-internet.fr
MONTPELLIER	Mme AUGÉ-SCHIRA - 61 impasse Claude Lorrain - 34130 VALERGUES - Tél. 04 99 63 09 16 Mme DEROUINAU - 6 ch. Champ Juvénal - 34170 CASTELNAU LE LEZ - Tél. 04 67 79 37 00
NANCY-METZ	M. ISSELE - 2 rue de Clairlieu 54230 CHALIGNY - Tél. 03 83 47 21 59. Mail. p-j.issele@ac-nancy-metz.fr
NANTES	M. VALLIET - La Simonnière 44850 LE CELLIER - Tél. 02 40 25 04 28
NICE	CNGA/FP-CGC, U.D.-CGC, 81 rue de France - 06000 NICE - Tél. 04 93 88 86 88
ORLEANS-TOURS	Mme QUERON - Le petit bois de Lée 37530 CANGEY Tél . 06 75 91 37 84 M. LAPLANCHE - 52 rue Descartes - 37300 JOUE-LES-TOURS - Tél. 02 47 53 89 97
PARIS	Mme FROMAGER - 1 rue Caillaux 75013 PARIS - Tél 01 43 61 37 05 Mail. n.fromager@free.fr Mme FULCRAND - Mail. rims@netcourrier.com
POITIERS	M. PELLETANT - 17 cité de l'Etang - 16120 CHATEAUNEUF-SUR-CHARENTE - Tél. 05 45 97 12 81 Mail paps@club-internet.fr M. SAVATTIER - 24 rue Rabelais 86000 POITIERS - Tél. 06 60 62 02 12 Mail m.savattier@wanadoo.fr
REIMS	Mme DIEU - 11 rue Saint Vallier, Chamarandes -52000 CHAUMONT - Tél. 03 25 03 23 08 Mail metjdiu@tele2.fr
STRASBOURG	Mme KOWES-GAST - 11 rue de la Vallée 67140 BARR - Tél. 06 62 74 84 78 M.A. MEYER - 9 rue de Londres 67000 STRASBOURG - Tél. 03 88 60 12 45
TOULOUSE	Mme AUGÉ-SCHIRA - 61 impasse Claude Lorrain - 34130 VALERGUES - Tél. 04 99 63 09 16
VERSAILLES	Mme GAILLARDON - CNGA-CGC 63 rue du Rocher 75008 PARIS - Tél. 06 67 93 32 91 Mme JARRIGE - Tél. 01 46 38 13 68 - 06 23 80 23 08 - Mail. cvjarrig@club-internet.fr